



## LA QUALITÉ DE SERVICE EST AU RENDEZ-VOUS

### RAPPEL

Depuis 2012, Quevilly Habitat est certifié QUALIBAIL (la référence nationale de la Qualité de service en gestion locative) par l'organisme national AFNOR (Association Française de Normalisation).

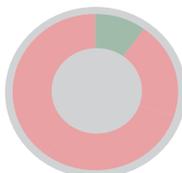
Cette certification, renouvelée tous les ans, atteste du respect des engagements que nous avons décidé d'observer afin de vous apporter efficacité et réactivité.

VOTRE SATISFACTION EST NOTRE PRÉOCCUPATION QUOTIDIENNE.

### NOS ENGAGEMENTS

1. L'orientation à chaque étape de votre demande de logement
2. Faciliter votre emménagement, agir pour votre confort et votre sécurité
3. Assurer le bon déroulement de votre location
4. Traiter vos demandes d'interventions Techniques
5. Vous informer, évaluer les interventions effectuées chez vous et dans votre Résidence
6. Vous accompagner dans votre parcours résidentiel

### ENQUÊTE DE SATISFACTION 2024



**93,5%**  
SATISFACTION GLOBALE



**87%** SONT SATISFAITS DE LA PROPreté DES ESPACES COMMUNS



**91,6%** POURRAIENT RECOMMANDER QUEVILLY HABITAT (1,6% de plus que 2023)



**89,7%** SONT SATISFAITS DE LEUR RÉSIDENCE



**89,6%** SONT SATISFAITS DE LEUR LOGEMENT

### RESPECTS ENGAGEMENTS :

Cette année, plus de 9 locataires sur 10 sont satisfaits. La satisfaction est en hausse sur plusieurs thèmes :



**+7,2 points** DE SATISFACTION SUR LE RESPECT DE LA DATE DE RDV PAR LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS



**+5,4 points** DE SATISFACTION SUR LA QUALITÉ DES TRAVAUX RÉALISÉS

### AXES D'AMÉLIORATION :



TRAITEMENT DES DEMANDES TECHNIQUES



TRAITEMENT DES DEMANDES ADMINISTRATIVES

## PENSEZ À VOTRE ATTESTATION D'ASSURANCE

Ne laissez pas votre assurance habitation passer à la trappe ! Quevilly Habitat tient à vous rappeler l'importance de la mise à jour annuelle de votre attestation d'assurance habitation. Conformément à la loi du 6 juillet 1989 et aux termes de votre contrat de location, il est de votre responsabilité de vous assurer contre les risques locatifs.

Ainsi, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre votre attestation d'assurance, chaque année, à l'une des adresses suivantes :

- Par mail : [attestation@quevilly-habitat.fr](mailto:attestation@quevilly-habitat.fr)
- À votre agence
- Au siège : 93 avenue des Provinces - 76120 Le Grand-Quevilly

Veillez noter que le document requis doit être émis par votre assureur ou votre agent d'assurance et avoir une validité d'un an. Nous vous rappelons que le défaut de justification d'assurance peut entraîner la résiliation de votre contrat de location. Votre sécurité et votre tranquillité d'esprit sont notre priorité, c'est pourquoi nous vous remercions par avance de votre coopération.



## MISE EN PLACE D'UNE BORNE DE PAIEMENT DÈS JUIN 2024

Dès le mois de juin, vous disposerez d'une Borne de Paiement pour effectuer le règlement de votre loyer. Celle-ci sera installée à l'accueil du siège social de Quevilly Habitat.

### Comment procéder en 2 étapes :

**1 : Authentification** : Scanner le QR Code de votre coupon d'avis d'échéance ou saisir votre numéro de compte locataire et votre date de naissance.

**2 : Choix du mode de paiement** : Carte bancaire, Chèque ou espèces (attention, prévoyez l'appoint, il n'y a pas de rendu de billets).

**Les équipes de Quevilly Habitat seront présentes pour vous accompagner dans ce changement.**

Pour vous faciliter la gestion, optez pour le prélèvement automatique de votre loyer.



## INAUGURATION DU CARRÉ SAINT GERVAIS

Le vendredi 05 avril la résidence Carré Saint Gervais située rue des Forgettes à Rouen a été inaugurée. Cet événement a été l'occasion de renforcer les liens entre les différentes parties prenantes et de célébrer la collaboration fructueuse avec la ville de Rouen qui a rendu ce projet possible.



## LA GAGNANTE DE NOTRE PREMIER JEU-CONCOURS !



Pour ses 100 ans, Quevilly Habitat a organisé des jeux-concours tout au long de l'année. Martine en est la première gagnante ! Bravo à elle !

Suivez notre page [facebook](#) pour être avertis des prochains jeux-concours

